



Animation de réseaux

1° module : *Prise de fonction et découverte des outils collaboratifs*

Éléments de contexte :

Le MAA compte 120 réseaux, qu'ils soient géographiques, thématiques, fonctionnels. Cette forme d'organisation est particulièrement adaptée dans le cadre des évolutions récentes de l'action publique et de la réforme territoriale.

Le MAA souhaite accompagner et professionnaliser les animateurs, dès leur entrée en fonction et, notamment leur faciliter l'accès aux outils collaboratifs et en conforter l'usage au sein des réseaux.

Objectifs :

La finalité principale est d'accompagner les agents dans leurs nouvelles missions d'animation de réseaux. Il s'agit d'un premier module, basé sur des fondamentaux, des témoignages et des partages d'expériences. Le second module sera plus professionnalisant, car basé sur des transmissions de techniques et des mises en situation.

1° module :

- Connaître les différents types de réseau existants au MAA
- S'approprier les bonnes pratiques du fonctionnement de réseau
- Appréhender la fonction et le rôle d'animateur dans son environnement
- Connaître les outils collaboratifs à disposition et adapter leur usage au réseau

Public concerné :

Nouveaux animateurs de réseaux au MAA

Contenu proposé :

Première partie :

- Les réseaux au MAA
- L'animation d'un réseau
- Les compétences de l'animateur de réseau
- Les outils collaboratifs au MAA
-

Seconde partie :

Témoignages d'animateurs de réseaux expérimentés au MAA et partage d'expérience, afin de mieux comprendre les difficultés, les risques, les bonnes pratiques à mettre en place en termes d'animation d'un réseau et de gestion des outils collaboratifs.

Intervenants :

Formateurs internes

Date limite d'inscription :

2 semaines avant

Durée :

1 jour

Lieu :

En classe virtuelle

Nbre de participants maximum :

12

Responsable pédagogique :

Cécile SOZET - 04 87 25 97 21 cecile.sozet@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif : Information :

Béatrice ANTOINE - 03 83 49 94 12 beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

Pour les agents du MAA, il n'y a plus d'inscriptions par fiche papier. Toute inscription se fait uniquement via l'application RenoiRH formation.

Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères.

Code RenoiRH formation :

Stage NINMAN0006